



Centre communal d'action sociale  
MM/AE  
2018-40

DECISION DU PRESIDENT DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

PRISE LE 19 NOV. 2018

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
RESULTANT DE LA DELIBERATION DU 15 MAI 2014

**OBJET : Animation Séniers – Visite du Sénat suivie d'un déjeuner**

Le président du centre communal d'action sociale,

Vu les articles L. 2122-21, L. 2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 15 mai 2014,

Considérant l'organisation d'une visite du Sénat suivie d'un déjeuner le 18 janvier 2019 pour les personnes âgées de la commune,

DECIDE

- De fixer la participation des séniors à 40 €

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 19 NOV. 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

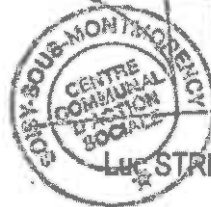
095-269601714-20181119-CCAS2018DEC10\_AU

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet: 19/11/2018

Affichage: 22/11/2018

Le président du centre  
communal d'action sociale,



LUC STREHAIANO